



puis je pretendre aux assedics?

Par **icsinette**, le **06/03/2009** à **17:15**

bonjour,

j 'ai 17 ans et suis en contrat d 'apprentissage. Je suis victime dde ma maman qui fait obstacle a toutes mes demarches d emploi car elle craint ne plus percevoir ses allocations familiales. Dernierement , elle a evoque des problemes financiers ne lui permettant pas de m amener sur mon lieu de travail , mon employeur lui a fixe un rdv afin de trouver solution. Ma mere n a pas repondu a la convocation, moi je n en n 'ai pas ete informe et l 'employeur est passe a notre domicile afin de mettre fin au contrat. Ma mere en tant que tuteur legal a sans scrupule appose sa signature et m a commande de faire la meme chose. Mon employeur m 'a fait l envoi de l'attestation de travail (assedic) qui fait apparaitre que j 'ai travaille du 1er aout 2008 au 31 jnvier 2009 à raison pour un nombre total d'heures travaillees de 854 heures. En attendant de retrouver un nouvel employeur et compte tenu de mon âge , puis je pretendre à une indemnisation assedic?

Merci de m 'apporter votre reponse. Cordialement kevin